

## Le Relais Petite Enfance du SEEB

### 1. Les missions du Relais :

Le Relais Petite Enfance du SEEB est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. C'est un service entièrement gratuit pour le public, financé par le Conseil Départemental et la CAF du Doubs ainsi que les 11 communes du secteur de l'Est Bisontin.

#### Les relais ont différentes missions :

- ✓ **Auprès des professionnels de la petite enfance** : pour une mise en relation avec les parents qui recherchent un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), une information actualisée sur leurs droits et obligations: statut, agrément, formation, rémunération. Un **accompagnement** dans les relations avec leurs employeurs, liées à l'accueil de l'enfant : **écoute, orientation**. Des échanges avec d'autres assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et d'autres professionnels de la petite enfance. Des informations liées à l'agrément et à la profession d'assistantes maternelles.
- ✓ **Auprès des parents** : pour une information globale sur les **modes d'accueil** de la petite enfance de 0 à 6 ans, un accompagnement dans les relations avec leur salarié, liée à l'accueil de l'enfant : écoute, orientation. Un accès à la liste des assistantes maternelles agréées, une information sur leurs **droits** et **obligations** d'employeur et sur les démarches administratives : contrat de travail, déclaration d'embauche, statut.
- ✓ **Auprès des enfants** : pour l'accès à un lieu d'**éveil** et de **socialisation**, accompagnés de leur assistant maternel et/ou de leur(s) parent(s).

### 2. Les coordonnées du relais :

Relais Petite Enfance du SEEB

✉ 3 rue Vallières Sud 25220 CHALEZEULE

☎ 03.81.57.81.44

✉ [relais.seeb@famillesrurales.org](mailto:relais.seeb@famillesrurales.org)

<https://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte/>



### 3. Les permanences de l'animatrice du Relais:

- **Le mardi de 16h à 19h**, uniquement sur rdv.
- **Le mercredi de 9h à 12h**, sur visite et par téléphone.
- **Le jeudi de 14h à 17h**, uniquement par téléphone.
- **Le vendredi de 13h à 16h**, uniquement par téléphone.